

Les HCL étendent leur offre de soins non-programmés et renforcent leurs liens avec la médecine de ville

Mise en place du service d'accès aux soins (SAS), modernisation des services d'urgences et, depuis le 14 mai, installation d'une maison médicale de garde au sein de l'hôpital Edouard Herriot : les Hospices Civils de Lyon continuent d'étoffer leur offre de soins urgents et de soins non-programmés pour toujours mieux répondre aux besoins de la population. L'objectif est double : éviter l'engorgement des services d'accès aux urgences et permettre à chaque patient de bénéficier d'une prise en charge adaptée.

Quelques mois à peine après l'ouverture de son nouveau service d'accès aux urgences, au sein du pavillon N, l'hôpital Edouard Herriot accueille depuis le 14 mai 2024 une maison médicale de garde (MMG). La structure, située au premier étage du pavillon N, a été pensée comme un dispositif supplémentaire dans l'offre de soins non-programmés proposée à la population par le deuxième CHU de France. Cette maison médicale de garde existe depuis février 2020 mais était jusqu'à présent installée dans des locaux situés en dehors de l'hôpital Edouard Herriot, boulevard Jean XXIII (Lyon 8).

Le projet de relocalisation de la maison médicale de garde au sein du pavillon N est le fruit de l'expérience : une réorientation depuis les urgences est d'autant plus suivie par les patients, c'est-à-dire d'autant plus efficace que la MMG est proche. La localisation de la MMG au pavillon N représente ainsi une simplification du parcours patient et de l'accès aux soins non programmés en cohérence avec la stratégie HCL et le projet médical du pavillon N.

22,5 millions d'euros d'investissement, 3 ans de travaux et respect de l'identité architecturale du bâtiment créé par Tony Garnier et classé monument historique depuis 2006 : les Hospices Civils de Lyon ont su réinventer les urgences de l'hôpital Edouard Herriot, siège du SAMU-69, pour bâtir une structure capable d'accueillir dans un même lieu les urgences médicales, chirurgicales, traumatologiques et psychiatriques et d'offrir de bonnes conditions de travail aux 280 professionnels médicaux et non médicaux qui la font vivre.

➡ **Lire aussi :** [Modernisation des Hospices Civils de Lyon : une nouvelle ère pour les urgences de l'hôpital Edouard Herriot](#)

Depuis le 14 mai 2024, la maison médicale de garde a été rebaptisée « Grange Blanche ». Son fonctionnement reste identique : une orientation sur rendez-vous, pris par le service d'accès aux soins (SAS) ou par l'infirmière d'accueil et d'orientation du service d'accueil des urgences du pavillon N, pendant les horaires de la permanence des soins (soir, week-ends et jours fériés).

L'objectif de la maison médicale de garde est double :

- Recentrer l'activité du service des urgences sur les patients dont l'état de santé nécessite une prise en charge hospitalière d'urgence ;
- Diminuer le temps d'attente des patients dont l'état de santé relève d'une consultation de médecine générale en les orientant vers une prise en charge adaptée à leurs besoins.

Au quotidien, en cas de problème de santé nécessitant un avis médical sous 48h et d'indisponibilité du médecin traitant, le patient dispose de deux options : appeler le SAS en composant le 15 (voir encadré) ou se rendre dans un service d'accueil des urgences. Outre des services d'urgences spécialisées (gynécologie, dentaire, ophtalmologie...), les HCL comptent trois services d'urgences adultes : à l'hôpital Edouard Herriot, à l'hôpital de la Croix Rousse et à l'hôpital Lyon Sud, lui aussi récemment modernisé, et un service d'urgences pédiatriques, à l'hôpital Femme Mère Enfant de Bron.

Concrètement, lorsque la situation médicale d'un patient s'étant présenté aux urgences relève davantage d'une consultation de médecine générale, les médecins de la Maison Médicale de Garde l'accueillent et le prennent en charge de manière adaptée. Sa nouvelle implantation au sein du Pavillon N va permettre de fluidifier l'activité des urgences de l'hôpital, qui totalisent près de 250 passages par 24h.

C'est aussi un maillon supplémentaire dans le renforcement des liens entre l'hôpital et la médecine de ville, puisque les consultations de la MMG seront assurées par près d'une trentaine de médecins généralistes qui se relayeront. Un médecin généraliste sera ainsi présent chaque soir de 20h à 22h, le samedi de 12h à 22h, et le dimanche et jours fériés de 8h à 22h. Il est prévu d'étendre les horaires d'ouverture jusqu'à minuit chaque jour dans un second temps.

« La prise en charge des soins non programmés est un défi majeur pour l'hôpital d'aujourd'hui. Les HCL sont fiers de pouvoir accueillir les patients dans un service d'urgences intégralement repensé et rénové, ouvert sur son territoire et la médecine de ville, comme l'illustre l'intégration de la maison médicale de garde dans ces locaux. »

Raymond LE MOIGN

Directeur Général des Hospices Civils de Lyon

« L'intégration de la maison médicale de garde dans le bâtiment N des urgences préfigure ce que deviendront les urgences, en se transformant en service d'accès au soin incluant les hospitaliers et le monde libéral pour mieux servir les besoins de nos populations. »

Pr Karim TAZAROURTE

Chef de service des Urgences de l'hôpital Edouard Herriot - HCL

« Ce projet d'intégration d'une maison médicale de garde au cœur de l'hôpital est une façon de soutenir le service public hospitalier. Le travail en étroite collaboration médecine libérale / médecine hospitalière permettra une synergie génératrice d'une qualité de soins accrue, par la bonne orientation des patients. »

Dr Vincent THIBAUT

Président de l'association de promotion des maisons médicales de garde libérale de Lyon (APMMGLL)

« Il est pour moi essentiel que les lyonnaises et les lyonnais puissent avoir accès, au sein de leur ville, à des services de premiers soins et soins d'urgence de la plus haute qualité. Je me réjouis donc de l'aboutissement de cette phase de rénovation, pensée avec intelligence, en concertation avec les professionnels et usagers. Faire coopérer la médecine de ville et la médecine hospitalière constitue par ailleurs, à terme, un enjeu pour nous tous. »

Grégory DOUCET

Maire de Lyon et Président du conseil de surveillance des HCL

Le SAS69 : un nouveau modèle de prise en charge des patients

Le 1er février 2021, les Hospices Civils de Lyon et l'URPS médecins libéraux AURA, à la demande du Ministère de la Santé, lançaient le tout premier Service d'accès au soin (SAS) de l'Hexagone. Objectif : permettre à chaque personne, en cas de problème de santé d'appeler le « 15 » et de recevoir une réponse adaptée, à toute heure, grâce à une chaîne de soins lisible et coordonnée entre les acteurs de santé de l'hôpital et de la ville d'un même territoire.

Installé au centre de réception et de régulation des appels (CRRA) de l'hôpital Edouard Herriot (centre-15) et actif 24h/24 et 7j/7, pour faire face à la forte hausse de demande de soins non programmés et désengorger les urgences, le SAS69 est né du regroupement des moyens de régulation des soins d'urgence (SAMU) et de soins non-programmés par la médecine de ville dans le département du Rhône.

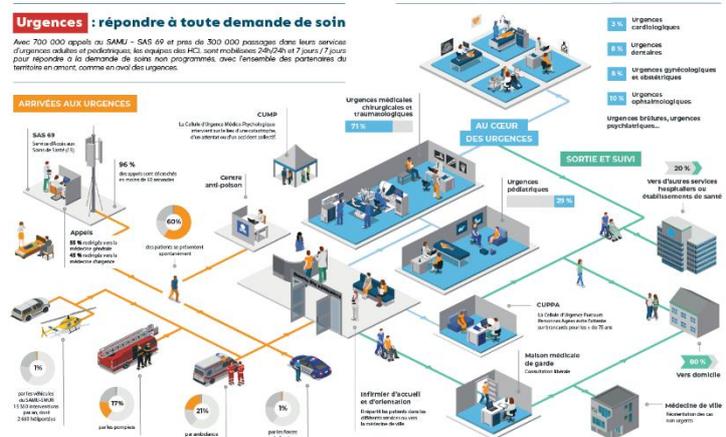
Ce regroupement se traduit par la mise en place d'un plateau de régulation des appels du SAS, auquel participent les deux filières : d'une part, la régulation médicale de l'aide médicale urgente (SAMU), et d'autre part, une régulation de médecine générale en journée pour les soins non programmés. Cette dernière est portée à la fois par des médecins régulateurs et des opérateurs de soins non programmés (OSNP).

Concrètement, quand un patient compose le "15" (ou le "04 72 33 00 33", numéro unique des maisons médicales de garde du Rhône, ou le "08 05 05 05 69", numéro de la plateforme "Live" d'information et d'orientation en santé mentale mise en place par les HCL et le Centre Hospitalier Le Vinatier) :

- Un assistant de régulation médicale (ARM) prend son appel et détermine **s'il s'agit d'une urgence vitale ou non**.
 - S'il s'agit d'une **urgence vitale** : des secours sont envoyés sur place (SMUR ou pompiers).
 - S'il ne s'agit **pas d'une urgence vitale** :
 1. Un 2^e ARM prend l'appel pour identifier plus précisément la pathologie du patient, avant de le transférer vers un médecin régulateur des urgences ou un médecin régulateur généraliste.
 2. En fonction de la situation identifiée au point 1, le médecin régulateur réalise une consultation par téléphone pouvant aboutir à un simple conseil médical, à la mobilisation d'un transport sanitaire non-urgent, ou au transfert du patient vers un opérateur de soins non programmés.
 3. L'opérateur de soins non programmés prend la suite pour proposer le rendez-vous dans la structure la plus adaptée dans les 48h.

➤ **Tout comprendre de l'organisation des soins non-programmés aux HCL en une infographie !**

Rendez-vous sur notre site Internet : www.chu-lyon.fr



**CONTACT PRESSE : presse@chu-lyon.fr
04 72 40 74 40 / 06 74 68 65 49**

HOSPICES CIVILS DE LYON

13 hôpitaux publics, 24 000 femmes et hommes, 1 vocation : soigner et prendre soin de chaque patient